

**Commune de Notre Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi vingt-sept novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation du Maire en date du huit novembre deux mille dix-huit et sous sa présidence.**

Étaient présents : Jean-Yves MERLE, Maire ; Myriam MULOT, Martine M'FOUTOU, Philippe RICHIER, Patrick HENRY, Michèle GUEROUT, Marica DENIEL, Martine GUEZOULI, Adjointes ; Louissette LECOQ, Annie HAILLANT, Bernard AMEIL, Véronique LETELLIER, Christian FOSSOUL, Bernard BIANCO, Rigobert LOEMBA, Cécile HAPPI, Franck PETIT, Joël BENARD, Odile JOUEN, Eric DURAND, Anne BENARD, Carole GERAY, Sylvie LE MERLE, Willy ROUCOU, Christophe AUBERT, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Guillaume CLAUDEL ayant donné pouvoir à Patrick HENRY ; Patricia TOURRET ayant donné pouvoir à Philippe RICHIER ; Anne MAIGRET ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Secrétaire de séance : Bernard BIANCO

*Membres en exercice : 29 – Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Voix délibératives : 29*

**N°2018-99**

**ADOPTION DES ENGAGEMENTS COP 21 LOCALE « ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT »**

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1.5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- la stratégie nationale bas carbone (art.173),
- la programmation pluriannuelle de l'énergie (art.176),
- les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art.188),
- les plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art.188).

Selon la loi TECV :

- les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018,
- les EPCI de plus de 500 000 habitants existants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016.

La Métropole Rouen Normandie, née au 1<sup>er</sup> janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'arrêté du 4 août 2016 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV et notamment la liste des polluants

**Commune de Notre Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : diviser par deux les consommations énergétiques actuelles du territoire ; multiplier par 2.5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; consommer 100% d'énergie d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes.

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21<sup>ème</sup> conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommé « Engagements COP21 », sera rassemblé dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune,

Après avoir identifié, à l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,

Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du Conseil,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- s'inscrit dans la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'Accord de Rouen pour le Climat.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de ROUEN, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20181130-2018-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2018



Le Maire,  
  
Jean-Yves MERLE



## COP 21 locale

### Accord de Rouen pour le climat

Propositions d'engagements de la  
commune de Notre-Dame-de-Bondeville





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

### PATRIMOINE COMMUNAL

1. Courant 2019, réalisation d'une série d'études thermiques portant sur le complexe sportif Marcel SAUVAGE, la Bibliothèque Mathilde de ROUVRES, la Mairie ainsi que sur la Résidence du Parc (RPA), afin d'identifier les améliorations techniques et gains énergétiques possibles
2. Courant 2019, réalisation d'une étude de faisabilité pour le raccordement de bâtiments communaux à la Chaufferie biomasse de Maromme
3. D'ici 2020, mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique sur la Mairie, prévoyant :
  - La réfection et le renforcement de la toiture
  - La pose de volets électriques (éventuellement solaires)
  - Le renouvellement des éclairages en place par des éclairages LED

### URBANISME AMENAGEMENT

4. Accompagnement de la Métropole dans la reconversion de la friche de l'ancienne usine LEMOUCHER, en lien avec l'EPFN et ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT :
  - Pour la performance des nouveaux logements ou nouveaux bâtiments publics :
    - Conception Passive ou BEPOS afin d'anticiper la RT 2020
    - Intégration de matériaux biosourcés (Ossature/bardage bois, isolant naturels...)
    - Création de toitures solaires photovoltaïques et/ou de toitures végétalisées
    - Attention particulière au confort d'été pour limiter les besoins en climatisation
  - Pour la performance environnementale des zones de stationnement :
    - Limitation des surfaces imperméabilisées
    - Choix de surfaces drainantes
    - Installation de bornes de recharge électriques
    - Plantation d'arbres d'essence locales

### ENERGIES RENOUVELABLES

5. Création d'une installation solaire photovoltaïque en autoconsommation sur la Maire (partie en toiture terrasse).
6. D'ici 2022, suite à l'étude de faisabilité réalisée par GRDF, réalisation des travaux de renforcement de structure et création d'une installation solaire photovoltaïque, en autoconsommation, sur la toiture du complexe sportif Marcel SAUVAGE
7. D'ici 2022, réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une installation solaire photovoltaïque en autoconsommation portant sur la bibliothèque Mathilde de Rouvres
8. Souscription d'ici 2020 d'un premier contrat d'approvisionnement en électricité d'origine de 50% à 100% renouvelable auprès d'un fournisseur local, pour un bâtiment faiblement consommateur (ex : local des services techniques ou bibliothèque)



## ECLAIRAGE PUBLIC

9. D'ici fin 2019, mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public, de minuit à 5h, sur un ou plusieurs quartiers (résidentiels et d'activités)

## MOBILITE

10. Verdissement progressif de la flotte municipale, afin d'atteindre au moins 15% de véhicules dit « à faibles émissions » d'ici fin 2020 (véhicules électriques, hybrides, GNV...)
11. En coopération avec la Métropole, lancement d'une réflexion visant à créer les conditions d'une plus grande attractivité des lignes de transport en commun T2 et F4 : prolongement de la ligne T2, jusqu'au parking P+R existant, création d'un nouveau P+R, adaptation des horaires...
12. En coopération avec la Métropole, et dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur des modes actifs, réflexion sur la création de nouveaux itinéraires cyclables et des aménagements associés :
  - Rue de l'Abbaye, afin de relier Maromme au Houlme
  - Rue des Longs Vallons, afin de relier Notre-Dame-de-Bondeville à Isneauville (traversée de la forêt pour une meilleure sécurité des cyclistes et randonneurs et favoriser la mobilité).
  - Installation de vélos-box afin d'offrir un service complémentaire aux usagers du T2

## AGRICULTURE ALIMENTATION

13. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), introduction de 2 objectifs chiffrés lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement de la restauration scolaire :
  - 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022 (objectif réglementaire)
  - 30% de produits issus de filières courtes régionales d'ici 2022
14. Généralisation des Tables de tri à l'ensemble des cantines scolaires de niveau élémentaire d'ici 2020 : Pesage quotidien, affichage et organisation d'animations de sensibilisation des enfants à la réduction du gaspillage alimentaire, en coopération avec les agents de la restauration scolaire.
15. En coopération avec la Métropole Rouen Normandie, définition et mise en œuvre d'ici fin 2025 d'un projet agricole exemplaire sur la réserve foncière communale cadastrée AK 002 et AK 64 (rue des Longs Vallons) :
  - Sécurisation des parcelles dans le futur PLUi – classement en zone N
  - Définition des objectifs stratégiques et opérationnels du projet
  - Recherche d'un ou de plusieurs exploitants
  - Développement de l'agriculture durable : élevage sur prairies permanentes, fermes pédagogiques, maraichage biologique, LPO, agroforesterie...
  - Développement de l'insertion par le travail en milieu agricole
  - Développement de l'approvisionnement en circuit court des cantines de la ville,
  - Accueil des scolaires pour faciliter la découverte de l'agriculture dès le plus jeune âge
  - Création d'un marché solidaire pour la vente des produits de l'exploitation (en lien avec la Banque Alimentaire notamment).



## BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

16. Mise en œuvre progressive de la végétalisation du cimetière municipal, avec expérimentation sur un premier carré en 2019, afin d'accompagner l'application du zéro phyto au sein de cet espace. Définition préalable des axes de travail avec un architecte paysager.
17. En cas de non-reconnaissance de la Zone du Linoléum d'intérêt métropolitain, en coopération avec la Métropole Rouen Normandie, lancement (complémentaire) d'ici 2020 d'une étude portant sur la création d'un Parc Naturel Urbain de 6 ha sur la zone dite « du Linoléum » :
  - Préservation et/ou restauration des zones humides liées à la présence du Cailly
  - Création d'aménagements visant à réduire les risques d'inondation tout en préservant la faune et la flore typique du site
  - Choix d'essences locales pour la plantation d'arbres et/ou de plantes
  - Accueil du public pour des activités à vocation pédagogique sur les milieux humides
  - Durabilité des solutions techniques : surfaces drainantes pour les accès, mobiliser urbain en pierre ou bois certifié démontable et réparable...
  - Gestion différenciée de l'ensemble du site
  - Extinction nocturne sur l'ensemble du site
18. Installation de ruches
19. Elaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale d'ici fin 2022, suivant le cahier des charges de l'Agence Française de Biodiversité. Partenariat avec les associations naturalistes locales pour la réalisation des inventaires faunistiques et floristiques.

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

20. Sensibilisation des associations et des clubs sportifs de la ville à l'éco-citoyenneté et à l'éco-responsabilité de leurs activités :
  - Dès 2019, mise en place de l'éco-conditionnalité des subventions versées aux associations
  - Accompagnement à l'éco-labellisation des manifestations culturelles et sportives
  - Sensibilisation à un usage économe des locaux associatifs et des équipements sportifs

## EXEMPLARITE DES SERVICES

21. Participation des agents municipaux en charge des achats et de la rédaction des appels d'offres de la ville, aux formations gratuites du Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Responsable (RANCOPER)